



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 avril 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 04 15-05 : RESSOURCES HUMAINES
Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours
emploi compétences

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 05/04/2024
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 09/04/2024
Pouvoirs :	6	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 18/04/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sandrine ARNAUD, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Stéphane GILLET donne pouvoir à Mme Aline DURAND M Henri COQUARD donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

Mme Fatima HIMEUR est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Depuis l'ouverture de l'espace France Services et de l'agence postale communale, la commune complète l'équipe administrative d'un emploi conclu dans le cadre d'un parcours emploi compétence.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat. Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Il est proposé de créer un emploi de 32 heures par semaine pour une durée de 12 mois renouvelable. La rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de renouveler dans les mêmes conditions ledit emploi :

- Contenu du poste: Animateur.trice de l'espace France service/ agence postale communale
- Durée des contrats : 12 mois renouvelable dans les conditions définies par la réglementation
- Durée hebdomadaire de travail: 32 heures
- Rémunération : Base SMIC, rémunération variable selon expérience

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de fiche de poste,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**
32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- DÉCIDE** de créer un emploi d'animateur.trice de l'espace France service ou de l'agence postale communale dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions susmentionnées.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.
- DIT QUE** la rémunération afférente est prévue aux différents comptes concernés du sous-chapitre 64, chapitre 12 du budget 2024 de la commune.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
19.4.24
et de la publication en mairie le
19.4.24

La secrétaire
Fatima HIMÉUR FERNI

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2024 04 15-05- RESSOURCES HUMAINES-

Objet de l'acte : Renouvellement d'u poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi
compétences

.....
Date de décision: 15/04/2024

Date de réception de l'accusé 19/04/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2024041505_05

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240415-2024041505_05-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2 .2

Fonction publique
Personnel contractuel
Autres délibérations

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : delib 5.pdf (99_DE-069-200047785-20240415-2024041505_05-DE-1-
1_1.pdf)